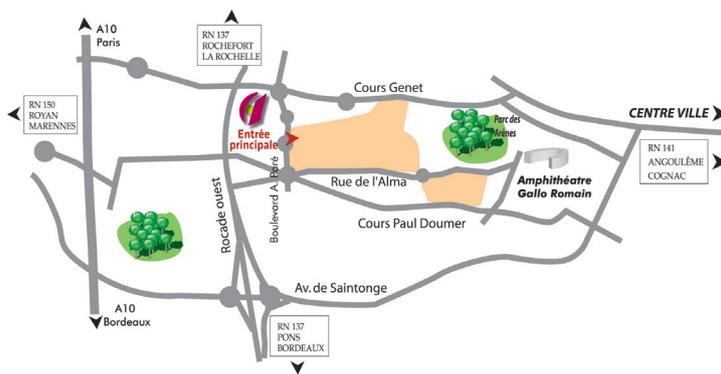


● Localisation de la PASS

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé se situe au 11 boulevard Ambroise Paré à Saintes, dans l'enceinte du Centre Hospitalier.



La PASS dispose d'une entrée indépendante située derrière les Urgences.

Entrée de la PASS



Direction Communication CH de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély - Édition 06/2023 - Réf. 9311 - Ne pas jeter sur la voie publique

La PASS

Permanence d'accès aux soins de santé



**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTES**

Philippe Marchand

 05.46.95.15.20

 pass@ch-saintonge.fr

11, bd Ambroise Paré - BP 10326 - 17108 Saintes cedex

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

La PASS ou "Permanence d'Accès aux Soins de Santé" du Centre Hospitalier de Saintes est une structure de prise en charge médico-sociale.

● Son objectif

Faciliter l'accès aux soins en favorisant le retour des personnes en situation de précarité, dans un régime de droit commun.

● Ses missions

- Accueillir, orienter, prévenir, écouter.
- Permettre un accès aux soins à l'ensemble de la population.
- Accompagner dans les démarches administratives, notamment en matière de couverture sociale (CMU/AME).
- Assurer la coordination des différents partenaires institutionnels, libéraux ou associatifs.

● Informations pratiques

L'équipe de la PASS :

Un médecin, une infirmière, une assistante sociale et des bénévoles.

 05.46.95.15.20

Les horaires d'ouverture :

- Lundi : permanence à l'extérieur
- Mardi, mercredi, jeudi : de 13h00 à 17h00
- Vendredi : de 13h00 à 16h00

Consultations médicales :

- Mardi, jeudi : de 14h00 à 17h00

Sur place :

- Douches et sanitaires
- Chenil pour les animaux